

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ALPI EN DATE DU 19 AVRIL 2004

Concernant la réunion du comité syndical du 30 janvier 2004, le procès-verbal ne nécessite pas d'approbation.

Il a été transmis à l'ensemble des membres du comité syndical et des adhérents.

I. Renouveaulement des conseillers généraux.

Suite au renouvellement triennal des conseillers généraux, le Président donne lecture de la nouvelle composition du comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide d'approuver la nouvelle composition comme suit :

Représentants du Conseil Général des Landes :

M. Henri EMMANUELLI, Conseiller Général du Canton de Mugron

M. Jean-Louis PEDEUBOY, Conseiller Général du Canton de Sabres

M. Xavier FORTINON, Conseiller Général du Canton de Mimizan

M. Pierre DUFOURCQ, Conseiller Général du Canton de Grenade sur l'Adour

M. Bernard SUBSOL, Conseiller Général du Canton de Tartas Ouest

Représentants des Maires :

M. Claude NERIN, Maire de Gaillères

Mme Françoise CAMBRESY, Maire de Le Sen

M. Jean-Jacques CARRAU, Maire de Tilh

M. Henri DAUGA, Maire d'Aurice

M. Michel ETCHAR, Maire de Sanguinet

M. Claude GUIBERT, Maire de Bas Mauco

M. Jean Marc LARRE, Maire de Biaudos

Mme Monique LUBIN, Maire d'Aubagnan

M. Fernand SANGLA, Maire de Saugnac et Cambran

M. Charles MAUVOISIN, Maire de Soustons

Représentants des Communautés de Communes :

M. Eric KERROUCHE, représentant la Communauté de Marenne Adour Côte Sud

M. Jean-Marie ABADIE, représentant la Communauté du Grand Dax

M. Jean BOURDEN, représentant la Communauté de Mimizan

Représentants des établissements publics locaux, départementaux ou autres :

M. Jean-Claude DEYRES, représentant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

M. François SALLIBARTAN, représentant l'A.D.A.C.L.

M. Jean-Claude DEGERT, représentant le CCAS de St Vincent de Tyrosse

Mme Claudine PAVAGEAU, représentant la Maison de Retraite de Pontonx sur Adour

II. Modification des statuts et validation de convention.

Le Président rappelle au comité syndical qu'une modification des statuts doit être réalisée dans le courant de l'année, notamment pour permettre à des structures ayant une nature juridique particulière d'être adhérentes au Syndicat.

Le Président souligne, qu'en attendant la révision des statuts préparée par une commission de travail temporaire, des conventions de prestations de services seront signées avec ces structures.

Ces conventions seront conclues dans le cadre de l'article 2 des statuts du syndicat et constitueront une activité accessoire.

Enfin, il informe que ces mêmes conventions auront lieu d'être pour les associations landaises qui veulent bénéficier des services pour lesquels l'association ALPI intervenait déjà.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- La commission de travail temporaire sera composée de la façon suivante :
 - Xavier FORTINON
 - Henri DAUGA
 - François SALLIBARTAN
 - Jean BOURDEN
- d'approuver la convention de prestations de services telle que décrite par le Président.
- d'autoriser M. le Président à signer les documents.

III. Ouverture des postes.

Le Président rappelle que l'Extranet Départemental nécessite la création d'un poste de Rédacteur afin d'assurer la ligne éditoriale de ce site.

Les missions essentielles sont : la création de fiches et écritures journalistiques, la coordination des reportages, l'élaboration d'enquêtes pour une information départementale.

Egalement, il rappelle que le poste de Technicien Supérieur Territorial ouvert en janvier 2004 sera occupé par un agent ayant un contrat emploi-jeune se terminant le 31/05/2004.

Cet agent a acquis une expérience professionnelle de cinq ans et un savoir-faire occupera des fonctions de développeur.

Enfin, le Président informe qu'un agent a refusé le transfert de son contrat de travail dès le mois de janvier. Actuellement, il a un contrat à durée déterminée qui prendra fin le 09 juillet 2004. Au-delà de ce terme, le poste qu'il occupait sera fermé.

Le Président a apporté des précisions sur le fait que certains agents sont recrutés par des contrats de travail à durée déterminée et d'autres par des contrats à durée indéterminée.

Dans un premier temps, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- de créer un poste de Rédacteur,
- d'accepter le basculement de l'agent « emploi-jeune » au poste de Technicien Supérieur Territorial,
- d'accepter, suite au refus de la poursuite du contrat, la fermeture d'un poste de Technicien Supérieur.

Dans un second temps, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide d'accepter le nouveau tableau d'effectif du personnel du syndicat tel que présenté par le Président, et d'autoriser ce dernier à signer les documents.

IV. Conventions avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales.

Le Président informe le comité syndical qu'il convient d'adhérer à l'ADACL afin de faire bénéficier les services de l'ALPI d'une assistance d'ordre juridique et financière.

Egalement, il informe le comité qu'il convient d'établir une convention de partenariat afin d'assister techniquement les collectivités et établissements publics du département des Landes. Cette convention précise les conditions d'intervention de cette assistance technique dans le domaine juridique, financier, informatique et télématique.

Une intervention de M. Subsol a permis d'apporter quelques précisions supplémentaires sur la nécessité de la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de se prononcer favorablement sur le principe de la mise en œuvre de ces deux conventions et d'autoriser M. le Président à signer les documents.

V. Procédures adaptées et titulaires des marchés.

Le Président informe le comité syndical que des marchés publics en procédure adaptée ont été lancés et qu'il convient pour information de préciser les titulaires des marchés :

- Marché « Location et entretien des véhicules » ; Titulaire : Diac Location (Sodiam SA à Mont-de-Marsan),
- Marché « Fourniture de matériels et logiciels informatiques » ; Titulaire : ACIP à Mont-de-Marsan,
- Marché « Fournitures de pièces, périphériques informatiques » ; Titulaire : ACIP à Mont-de-Marsan,
- Marché « Maintenance occasionnelle des imprimantes » ; Titulaire : Cegelec infoservices à Pau
- Marché « Acquisition de Fournitures pour les services de l'ALPI » ; Titulaire des trois lots : Société Guilbert France à Eysines.

D'autres procédures de marché vont être lancées notamment pour la fourniture de carburant pour les véhicules de services de l'ALPI, la réparation occasionnelle des écrans d'ordinateur, la concession et distribution d'un logiciel de télégestion des interventions des agents dans le cadre de l'aide aux personnes âgées, l'achat d'extincteurs.

Le Président informe que compte-tenu des besoins estimés les marchés seront passés selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Le Président rappelle également au comité syndical l'exigence qu'impose l'article 56 du Code des Marchés Publics à savoir : l'obligation aux collectivités à compter du 1^{er} janvier 2005 de ne plus pouvoir exclure les offres électroniques des candidats à un marché public.

A l'heure actuelle beaucoup de collectivités landaises n'ont pas encore pu trouver les moyens de mettre en place une démarche dématérialisée.

C'est la raison pour laquelle, le Président informe la nécessité d'ici 2005 de mettre en place une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics pour mutualiser à l'échelle départementale les effets de cette réforme.

Beaucoup d'interrogations ont été soulevées notamment de savoir comment des communes de petites tailles ou sans moyens suffisants feront face à cette obligation.

A l'unanimité, le comité syndical s'est prononcé favorablement au lancement d'une procédure d'achat pour l'acquisition d'une solution de dématérialisation des marchés publics.

VI. Ouverture d'une salle de formation à Dax

Le Président informe l'assemblée qu'au vu des demandes formulées par les collectivités proches de l'agglomération dacquoise il convient d'ouvrir une salle de formation.

La Régie Départementale de Transport des Landes (RDTL) a proposé de prêter une salle à Dax.

Une convention sera signée afin de définir les conditions d'utilisation de cette salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de se prononcer favorablement sur la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle de formation et d'autoriser M. le Président à signer les documents.

VII. Nouvelles adhésions

Le Président donne lecture des nouveaux adhérents au syndicat mixte. Conformément au statut du syndicat, le comité syndical doit valider les nouvelles adhésions afin qu'un arrêté préfectoral modificatif entérine ces dernières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de valider les nouvelles adhésions qui portent, à ce jour, le nombre d'adhérents à 395.

VIII. Questions diverses

Lors de la réunion du 30 janvier 2004, le comité syndical avait voté, au titre de l'année 2004, les participations pour les adhérents et non adhérents au syndicat.

Le Président informe le comité syndical qu'il convient d'adopter des participations supplémentaires, notamment, une participation pour l'assistance logiciel « Nemausic » pour les EPCI, EPA, Syndicats mixtes et GIP, une participation pour la mise à jour d'un anti-virus pour l'attribution facultative « Distribution et maintenance informatiques », et des frais de facturation pour les collectivités qui ne veulent pas adhérer au Syndicat mais bénéficier occasionnellement d'un service de l'ALPI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide d'approuver les participations supplémentaires.

Le Président rappelle que le tableau des participations votées sera adressé à tous les adhérents pour information.

Point d'information sur les attributions :

Une présentation succincte est faite par le Président sur l'actualité des attributions du syndicat.

- Un questionnaire sera envoyé aux adhérents afin de recenser l'ensemble des besoins des collectivités sur le matériel informatique, les logiciels de gestion et le haut-débit. A l'issue, le comité syndical sera amené à prendre des décisions pour répondre ou non à ces demandes.
- Concernant la formation des élus, le Président informe qu'un partenariat entre l'ALPI, l'ADACL, l'Association des Maires et le Centre de Gestion permettra d'offrir des formations professionnelles aux élus. L'ADACL a demandé une habilitation pour devenir organisme agréé.
- Dans le cadre de l'adhésion, un catalogue de formations a été envoyé à l'ensemble des adhérents.
- Le second catalogue de l'année sera disponible sur l'Extranet Départemental et le Président rappelle qu'il conviendra d'utiliser ce réseau pour pouvoir s'inscrire aux formations. L'Extranet Départemental, lancé dans les prochains jours, sera un véritable moyen de communication, d'échange d'informations pour toutes les collectivités landaises.

Les formations sur l'Extranet démarreront le 4 mai prochain et s'étaleront jusqu'à la fin du mois de juin 2004.

Constatant que plus aucune question n'est posée, le Président clôt la séance à 19h.

Le secrétaire de séance